

*Après la Grande Guerre. Comment les Amérindiens des États-Unis sont devenus patriotes (1917-1947)*, Thomas Grillot. Éditions de l'EHESS, Paris, 2014, 262 p.

William Chassé

Volume 48, Number 1-2, 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053721ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053721ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

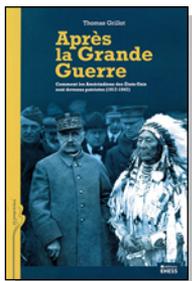
0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Chassé, W. (2018). Review of [*Après la Grande Guerre. Comment les Amérindiens des États-Unis sont devenus patriotes (1917-1947)*], Thomas Grillot. Éditions de l'EHESS, Paris, 2014, 262 p.] *Recherches amérindiennes au Québec*, 48(1-2), 237–239. <https://doi.org/10.7202/1053721ar>



### **Après la Grande Guerre. Comment les Amérindiens des États-Unis sont devenus patriotes (1917-1947)**

Thomas Grillot. Éditions de l'EHESS,  
Paris, 2014, 262 p.

AVEC SON OUVRAGE *Après la Grande Guerre. Comment les Amérindiens des États-Unis sont devenus patriotes (1917-1947)*, Thomas Grillot nous fait découvrir une facette méconnue de l'histoire amérindienne contemporaine. Plusieurs études ont souligné la participation massive des Amérindiens aux deux grands conflits mondiaux et le fait que la démobilisation des anciens combattants ne soit pas étrangère à l'émergence du mouvement d'affirmation politique et de revendications juridiques qu'ont vécu les communautés autochtones dans la seconde moitié du <sup>xx</sup>e siècle. L'ouvrage de Susan Applegate Krouse, *North American Indians in the Great War* (University of Nebraska Press, 2007 ; voir aussi les travaux de Russel Lawrence Barsh), a notamment abordé la question des revendications des anciens combattants amérindiens de la Grande Guerre, mais aucune étude n'avait jusqu'ici tenté de comprendre l'ambiguïté inhérente entre les revendications autonomistes des Amérindiens au lendemain de la guerre et leur investissement concomitant dans les manifestations patriotiques qui ont balayé les États-Unis à l'époque des deux grands conflits mondiaux.

Ainsi, à travers l'analyse du patriotisme, Grillot cherche à comprendre comment les Amérindiens ont pu venir à manifester leur adhésion à une

nation et à un État qui, depuis au moins un siècle, les soumettaient à une forte pression assimilatrice. Au fil de l'ouvrage, l'auteur montre comment, au retour de la guerre, les pratiques sociales des communautés amérindiennes ont joué un rôle dans l'élaboration d'un patriotisme qui a ultimement permis aux anciens combattants d'appuyer la notion de sacrifice pour la nation. Cela a permis de revendiquer et d'acquérir des droits jusqu'alors refusés à la majorité des autochtones, dont la citoyenneté américaine et le droit de vote.

De l'aveu même de l'auteur, la recherche se focalise essentiellement sur les Amérindiens du mid-ouest et de l'ouest des États-Unis, plus particulièrement ceux des Plaines, notamment les bandes regroupées dans la réserve sioux de Standing Rock. L'auteur utilise néanmoins des exemples tirés d'autres régions du pays afin d'établir des comparaisons et, si possible, de généraliser ses interprétations, mais ces exemples demeurent minoritaires dans l'analyse.

Grillot structure son ouvrage en six chapitres, qui suivent un ordre thématique : les quatre premiers analysent les différentes manifestations de patriotisme, la signification que celles-ci pouvaient prendre dans les communautés amérindiennes et la situation des anciens combattants au sein de leurs communautés, tandis que les deux derniers abordent plutôt la signification du patriotisme en tant qu'enjeu des revendications politiques aux échelles locale et nationale.

Plus précisément, le premier chapitre traite de la visibilité des Amérindiens aux États-Unis au moment de l'entrée du pays dans la Grande Guerre. Alors qu'ils avaient cessé d'être une préoccupation depuis la fin des guerres des Plaines dans les années 1890, le déclenchement de la guerre en 1917 ramène les Amérindiens sous les projecteurs. Les vétérans autochtones, notamment, deviennent particulièrement visibles dans les journaux et dans différentes célébrations nationales. La population américaine montre alors un grand intérêt pour toute manifestation de loyauté de la part de ses minorités, et tout particulièrement les

« guerriers indiens » qui, récemment encore, représentaient le principal symbole d'opposition à l'État américain. Dans ce contexte, les militaires autochtones espèrent obtenir des avantages en échange de leurs sacrifices pour l'État. Toutefois, après la guerre, l'intérêt de la population pour les Amérindiens retombe et on cesse de saluer leur importante implication dans le conflit. L'absence de journaux amérindiens internationaux et la prégnance du mythe du *Vanishing Indian* (que l'auteur nomme plutôt le « *Vanishing American* » ou la « *Vanishing Race* ») seraient, selon Grillot, les principaux facteurs qui contribuent à réduire la reconnaissance du public et de l'État américains à l'égard de la contribution autochtone à l'effort de guerre.

Le second chapitre nous apprend toutefois qu'au niveau local, dans les réserves, les anciens combattants se voient offrir des rôles symboliques et sociaux. La construction de mémoriaux aux anciens combattants et la tenue d'événements commémoratifs permettent aux autochtones d'attacher leur propre signification à des manifestations qui, dans le contexte national, constituent des véhicules d'identification à l'État. Organisés majoritairement par les anciens combattants, ces événements sont faits dans un esprit purement politique et servent aux Amérindiens à témoigner un patriotisme « fraternel » envers les Blancs. Les postes de la Légion américaine sont particulièrement efficaces pour pallier la discrimination envers les Amérindiens et offrent aux vétérans une tribune pour prononcer des discours dans lesquels ils peuvent mettre en valeur leur loyauté à l'État, notamment en soulignant leurs sacrifices pour la nation. Les mouvements de commémoration permettent alors d'exprimer une histoire que l'État fédéral est incapable de mettre de l'avant et permettent de transférer l'histoire nationale au niveau local.

Le troisième chapitre traite plus en détail des fêtes patriotiques, telles que l'Armistice Day et le Memorial Day. On constate que, sous le couvert de « patriotisme », la célébration de ces fêtes permet l'organisation pendant et après la Grande Guerre de cérémonies

traditionnelles normalement interdites, comme des danses et des rituels de dons, cérémonies qui permettaient aux individus d'accroître leur statut social en distribuant de l'argent ou des biens aux autres membres de leur communauté. Le retour des anciens combattants devient l'occasion pour les bandes d'organiser des événements patriotiques dans lesquels les rituels interdits trouvent leur légitimité. Le don, jusque-là réprimé par les autorités étatiques, en vient ainsi à être associé à une œuvre patriotique par les Amérindiens et le public américain. On donne de l'argent pour soutenir les soldats ou leur famille et, plus tard, les anciens combattants. Ainsi, les événements patriotiques deviennent l'occasion de démontrer sa générosité et d'accroître son statut social; en revanche, ceux qui ne participent pas aux cérémonies et refusent de donner sont mal vus par leur entourage. Le Bureau des affaires indiennes tolère tant bien que mal le retour des dons, qu'il ne peut réellement endiguer, puisqu'il est légitimé par le patriotisme. Le don permet ainsi de transformer l'exploit des anciens combattants en capital social. Le patriotisme devient communautaire et légitime le retour de pratiques anciennes.

Le quatrième chapitre analyse la réintégration des vétérans dans leurs communautés après leur retour de la Grande Guerre. Pour les soldats, la guerre représentait une occasion de renouer avec les traditions guerrières, de même qu'une opportunité de découvrir le monde et de sortir de leurs réserves. À leur retour, cependant, ces vétérans entrent rapidement en opposition avec les « Anciens », qui refusent de les reconnaître comme de véritables guerriers. Les Anciens craignent en effet de perdre leur contrôle social sur leur communauté au profit d'individus jugés trop jeunes. Perçus comme des « rebelles » dans leurs communautés et à cause de leur consommation d'alcool, les vétérans sont alors sujets à la stigmatisation. Les programmes de réinsertion ne facilitent pas non plus le retour des anciens combattants : ayant de la difficulté à obtenir de l'aide financière, les vétérans cherchent dès lors à obtenir des

droits spéciaux. Les anciens combattants en viennent ainsi à militer pour l'obtention de la citoyenneté et du droit de vote, deux privilèges qu'ils demandent d'abord comme reconnaissance de leur patriotisme.

Le chapitre cinq élargit le sujet en traitant de l'usage politique du patriotisme par les anciens combattants, particulièrement durant les années 1920. On utilise la participation amérindienne à la guerre pour mobiliser la communauté et revendiquer des droits. Le patriotisme devient un moyen efficace de donner une valeur nationale aux conflits sociaux dans la réserve, mais également de lutter à l'échelle nationale, notamment contre le Bureau des affaires indiennes. Le chapitre montre ainsi que le patriotisme sert à créer des compromis, entre autres autour du droit de vote et de la citoyenneté américaine. Il devient un instrument de nationalisation des intérêts autochtones, et les vétérans amérindiens l'utilisent dans le combat pour réformer le Bureau des affaires indiennes, jugé « tyrannique ».

Dans son dernier chapitre, l'auteur analyse les luttes pour l'émancipation et l'ère du New Deal. Avec la Seconde Guerre mondiale et l'arrivée de vétérans plus jeunes, le patriotisme devient l'outil d'une collaboration intergénérationnelle qui, au départ, appuie le New Deal et donne un nouveau souffle aux contestations. Grâce aux vétérans, des mouvements locaux atteignent une ampleur nationale et se transforment rapidement en campagne de contestation face à la nouvelle politique d'assimilation et d'extinction (*termination*) du gouvernement fédéral dans le cadre du New Deal. Grillot montre que les bases de cette politique assimilatrice, dont les vétérans des deux guerres se détournent, découlent en partie de la mobilisation amérindienne des années 1920 pour l'obtention de la citoyenneté américaine. Ainsi, la stratégie des vétérans de la Grande Guerre aurait d'une certaine façon contribué à poser les bases d'une politique assimilationniste autochtone. Selon Grillot, il est normal qu'un tel phénomène ne soit pas devenu un « objet de mémoire » pour les autochtones, mais qu'il ait plutôt été oublié collectivement : cette

position a rapidement été jugée opposée à l'intérêt des Amérindiens.

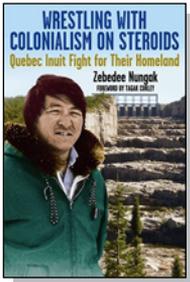
En conclusion, Grillot explique que le patriotisme incite les Amérindiens à penser leur participation à la politique nationale et la réclamation de nouveaux droits comme légitimes et nécessaires. Pour l'auteur, le patriotisme amérindien aux États-Unis est né avec la Première Guerre mondiale et a eu pour effet de permettre aux communautés autochtones d'explorer les manières nationales d'être Amérindiens, au-delà de leur seule communauté.

La recherche effectuée par Thomas Grillot est particulièrement originale, croisant des méthodes issues de l'histoire et de l'anthropologie. Il utilise ainsi des sources provenant de fonds d'archives privés et publics, de journaux d'époque et d'autobiographies, mais également de témoignages oraux récoltés par des anthropologues de différentes époques et des entrevues qu'il a lui-même effectuées dans la réserve de Standing Rock. En croisant des sources écrites et des objets mémoriels, Grillot s'assure d'avoir sur le patriotisme une perspective unique et nouvelle que peu d'historiens ou d'anthropologues ont pu soulever auparavant. L'analyse, novatrice et originale, est toutefois desservie par une écriture parfois lourde (phrases souvent trop longues et mal découpées), qui empêche occasionnellement le lecteur de bien comprendre le propos de l'auteur. Cette ombre est partiellement compensée par la très belle présentation matérielle de l'ouvrage. Le livre comprend en effet de nombreuses cartes qui permettent de bien situer les événements et nations mentionnés, de même qu'une riche iconographie, avec des photos et images d'époque insérées au début de chaque chapitre.

En somme, la recherche de Grillot montre une généralisation plus ou moins efficace, mais compensée par la mobilisation de sources nombreuses et riches. L'utilisation de correspondances, de journaux, d'entrevues et de rapports de comités sénatoriaux lui permet d'analyser les événements dans des détails autrement inaccessibles. Même si elles ne sont pas nombreuses, les entrevues effectuées par l'auteur dans la réserve de Standing Rock

viennent colorer les descriptions et enrichir l'analyse, donnant à l'ouvrage plus de profondeur en allant chercher un pan de l'histoire que les sources écrites ne permettent pas toujours de retrouver.

**William Chassé**  
Candidat à la maîtrise en histoire,  
Université du Québec à Rimouski



**Wrestling With Colonialism  
On Steroids. Quebec Inuit Fight  
For Their Homeland**

Zebedee Nungak. Véhicule Press,  
Montréal, 2017, 132 p.

ON A NAVIGUÉ sur des mers incon-  
nues, on a jeté l'ancre dans les  
eaux côtières de terres étrangères,  
on a, au nom de lointains rois, planté  
des croix, hissé des drapeaux et pris  
possession de ces terres.

C'est à partir de cette perspective que Zebedee Nungak, négociateur de la partie inuite lors des négociations de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) au début des années 1970, présente le point de vue autochtone. Selon lui, ce concept de *Terra Nullius* existait encore dans les années 60 lorsque René Lévesque, ministre dans le gouvernement libéral de l'époque, se présenta à Fort Chimo (Kuujjuaq) pour dire qu'à partir de maintenant le Québec allait s'occuper des affaires du Nord. Le territoire appartenait au Québec, et celui-ci devait en assumer les responsabilités.

Zebedee Nungak nous ramène d'abord en 1670 lorsque le roi d'Angleterre créa la Compagnie de la Baie d'Hudson et lui attribua la Terre dite de Rupert, cet immense territoire qui s'étendait du Québec arctique jusqu'aux pieds des Rocheuses et qui fut cédé à son cousin le Prince de Rupert pour la traite des fourrures. En 1890, le Canada acheta la Terre de Rupert de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et la partie septentrionale du Québec,

connue sous le nom de « District de l'Ungava », fut cédée en 1912 au Québec par le gouvernement fédéral. Ainsi, écrit Nungak, les Inuits furent des sujets de Rupert, des Canadiens habitant le district de l'Ungava et, à partir de 1912, des « Québécois » du Nouveau-Québec sans qu'ils n'aient jamais eu mot à dire.

Ce constat établi, Nungak aborde les négociations de la CBJNQ. Devant le projet du siècle, les négociations semblaient une « mission impossible ». Il n'y avait pas d'organisation régionale pour représenter les Inuits, seulement des « conseils communautaires ». Selon lui, ils étaient placés devant trois choix : se joindre à l'Association des Indiens du Québec, suivre la voie de former un « gouvernement », voie qui, selon certains, était ouverte – ils n'avaient qu'à le demander au gouvernement du Québec –, ou, enfin, un troisième choix, soit de mettre sur pied une organisation régionale. C'est ce qui fut décidé, et Nungak explique le processus, les réunions et les débats qui ont eu lieu pour en arriver à créer la « Northern Québec Inuit Association ».

Une réunion tenue à Fort George a élaboré une stratégie conjointe cri-inuite pour « faire l'impensable » : amener devant les tribunaux le Gouvernement du Québec et ses partenaires pour violations des droits aborigènes des Cris et des Inuits. Le Gouvernement du Québec arguait d'autre part que « les droits aborigènes n'existaient pas au Québec et, même s'il en avait été question dans d'autres provinces du Canada, la définition était vague et ne voulait rien dire ». (p. 63, notre trad., comme les autres qui suivront)

Les Cris et les Inuits ont dû apprendre rapidement le langage juridique et, écrit Nungak, devant la Cour « nous avons éduqué les représentants du gouvernement et des sociétés d'État en culture, histoire et géographie. C'était incroyable de voir le peu de connaissance de ces gens, pourtant bien éduqués, à propos des cultures autochtones » (p. 59). La première leçon fut de montrer que le territoire était déjà habité. « Ce fut un choc pour ces gens qui voyaient la Baie James et

le nord du Québec comme un territoire vierge. » (p. 59)

En novembre 1973, le juge Albert Malouf de la Cour supérieure du Québec rendit un jugement qui favorisa les Cris et les Inuits en ordonnant la suspension de la construction du projet de la Baie James. Cela a changé la donne : il a forcé le Gouvernement du Québec à négocier. Mais négocier n'est pas une voie facile : « Nous étions environ 60 contre 300, écrit Nungak. Nous étions jeunes, peu éduqués, tandis que les gens du gouvernement et les développeurs étaient dans la cinquantaine, avec expérience et bardés de diplômés » (p. 70).

En outre, les positions de départ de chacun étaient très éloignées l'une de l'autre sur trois points fondamentaux. D'abord, à propos des terres, continue l'auteur, notre position était celle-ci : « Nous n'avons jamais été conquis, nous n'avons jamais signé de traité. Nous possédons ces terres. Nous pouvons permettre certains développements si nos peuples peuvent en tirer certains bénéfiques (p. 71). D'autre part, le Québec disait : « Nous avons l'autorité légale sur les terres. Vous avez besoin de notre permission pour obtenir des bénéfices de ces terres sur lesquelles nous sommes "maîtres chez nous" » (p. 71). Et à propos des droits autochtones la position des Inuits était : « Nous avons des droits qui nous viennent de notre occupation de ces terres depuis les temps immémoriaux », et celle du Québec était : « On ne peut reconnaître des droits qui ne sont pas définis » (p. 71).

Et enfin la proposition d'un gouvernement autonome fut reçue avec des rires moqueurs et les propos suivants : « En ce pays, il y a le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les municipalités. Il n'y a pas de gouvernement autochtone. » (p. 72)

Malgré ces divergences de départ la négociation fut engagée mais l'entente de principe de novembre 1974 ne fit pas l'unanimité chez les Inuits. Nungak aborde avec doigté le sujet délicat de ce qu'il est convenu d'appeler la dissidence chez les Inuits. En effet, des gens de trois villages n'acceptent pas l'entente, et tout particulièrement